Les comptes rendus de séance

Séance du 10 avril 2024

L'an 2024 et le 10 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

Présents: Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes: COUTANT Sophie, DENEUFCHÂTEL Karine. MONCUIT Jeannine, MM: BEAUJET Julien. GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick

Excusé ayant donné procuration : M. ROSET José à M. LEROY Stéphane

Excusé: Mmes: LAYAT Cloé, VALLOIS Anne-Sophie, MM: CHAMPION Robin, DOURY Kévin, VALLOIS Jean-François

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15

- Présents : 9

Date de la convocation: 04/04/2024

Date d'affichage: 04/04/2024

Acte rendu executoire

après dépôt en Sous Préfecture d'Epernay

et publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire :

Mme DENEUFCHÂTEL Karine

Objet(s) des délibérations SOMMAIRE

- Convention de service commun Marchés Publics -2024 D0014
- Vote des taux communaux d'imposition pour l'année 2024 - 2024 D0015
- Vote du compte de gestion 2023 2024_D0016
- Vote du Compte administratif 2023 2024_D0017
- Affectation des résultats 2023 sur le BP 2024 -2024_D0018

- Subventions Associations 2024 2024_D0019
- Vote du Budget Primitif 2024 2024 D0020
- Devis ONF programme travaux 2024 2024 D0021
- Devis MAC GUIL pour remise à neuf alimentation chauffage salle polyvalente - 2024 D0022
- Devis désamiantage toiture Salle polyvalente -2024_D0023
- Devis remplacement trappe de désenfumage -2024 D0024

Convention de service commun Marchés Publics - réf : 2024 D0014

Madame le Maire rappelle la situation du dossier de permis d'aménager concernant les terrains à vendre situés près du terrain de football. La CAECPC a été consultée pour envisager l'aménagement de ces terrains et il a été présenté à la commune qu'il était possible de faire appel au service commun du Bureau Marchés Publics afin de se charger du dossier de consultation des entreprises relativement aux travaux d'aménagement à effectuer au niveau du lotissement. Par conséquent, une Convention doit être signée afin de pouvoir leur confier la charge de la gestion des dossiers de consultation des entreprises pour ce projet.

Après échange, le Conseil autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la Convention proposée avec le Bureau Marchés Publics de la CAECPC.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Vote des taux communaux d'imposition pour l'année 2024 - réf : 2024 D0015

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition.

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, de ne pas modifier les taux pour cette année et à l'unanimité :

Les comptes rendus de séance

Séance du 10 avril 2024 (suite)

DÉCIDE:

de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2024.

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35,32 %.
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 34,89 %.
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 21,27 %.

de charger Madame le Maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du compte de gestion 2023 - réf : 2024_D0016

Le Conseil Municipal accepte et vote, à l'unanimité, le compte de gestion 2023 budget M57 présenté par le Service de Gestion Comptable d'Epernay Municipale, et qui fait ressortir, en résultat de clôture de l'exercice 2023, les montants suivants :

un excédent de fonctionnement de + 786 817.30 euros

un déficit d'investissement de - 118 052.12 euros,

soit un résultat total de clôture 2023 de + 668 765.18 euros.

L'exactitude et la correspondance des sommes ont été constatées avec les résultats comptables de la commune.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du Compte administratif 2023 - réf : 2024_D0017

Madame le Maire est sortie de la salle, elle ne présente pas le compte administratif et elle ne prend pas part ni au débat, ni au vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Jeannine MONCUIT, 3ème Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame Eva VAUTRELLE, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		
	Dépenses réelles	Recettes réelles	Résultat + ou -
Résultats au 31/12/2023	- 343 396.08	552 875.07	209 478.99
Opérations d'ordre	- 11 279.00	/	- 11 279.00
TOTAL	- 354 675.08	552 875.07	198 199.99
Report 2022	1	588 617.31	588 617.31
Cumul au 31/12/2023	- 354 675.08	1 141 492.38	786 817.30

Séance du 10 avril 2024 (suite)

(3 3 3 3)		INVESTISSEMENT	
	Dépenses réelles	Recettes réelles	Résultat + ou -
Résultats au 31/12/2023	- 215 064.53	237 182.41	22 117.88
Opérations d'ordre	/	11 279.00	11 279.00
TOTAL	- 215 064.53	248 461.41	33 396.88
Report 2022	- 151 449.00	/	- 151 449.00
Cumuls au 31/12/2023	- 366 513.53	248 461.41	- 118 052.12

Cumuls 2023	- 721 188.61	1 389 953.79	668 765.18
-------------	--------------	--------------	------------

1- constate les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

2- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation des résultats 2023 sur le BP 2024 - réf : 2024 D0018

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982, et de l'instruction comptable M57.

Après avoir approuvé, précédemment dans cette même séance, le compte administratif 2023, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de + 786 817.30 €

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

un solde d'exécution global de - 118 052.12 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de cette section), Décide, sur proposition du Conseil Municipal, et après un vote à l'unanimité, d'affecter au budget M57 de l'exercice 2024 le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2023	786 817.30 €	
Affectation obligatoire c/1068	118 052.12 €	
Solde disponible affecté comme suit		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	668 765.18 €	

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Subventions Associations 2024 - réf : 2024 D0019

Madame le Maire propose le versement des subventions aux organismes

ARTICLE	OBJET	NOM DE L'ORGANISME	MONTANTS
65742	SUBVENTION COMMUNALE	OST DE MEYER	800.00€
65742	SUBVENTION COMMUNALE	LES AMIS DE NOS EGLISES	60.00€
65742	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	700.00 €
65742	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION SPORTIVE DU TENNIS	500.00€
65742	SUBVENTION COMMUNALE	COMITE DES FETES ET DES FLEURS	2 400.00 €
65742	SUBVENTION COMMUNALE	LA PREVENTION ROUTIERE	115.00 €
65742	SUBVENTION COMMUNALE	LES AMIS DU MONT- AIME	500.00 €
65742	SUBVENTION COMMUNALE	AM DES SP SECTEUR VERTUS	369.00 €
65742	SUBVENTION COMMUNALE	SECTION LOCALE DE BERGERES-LES-VERTUS POUR LA VITICULTURE DURABLE	400.00 €
65742	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION FCCB DE VERTUS	200.00€
65742	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION LES GYMNETTES	200.00€
65742	SUBVENTION COMMUNALE	ECOLE DE MUSIQUE DE VERTUS - BLANCS- COTEAUX (OAE)	7 000.00 €
			13 244.00 €

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Madame le Maire au versement de ces subventions.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Les comptes rendus de séance

Séance du 10 avril 2024 (suite)

Vote du Budget Primitif 2024 - réf : 2024_D0020

Après la présentation des articles détaillés du Budget M57, le Conseil municipal, accepte et vote à l'unanimité :

- les sections de fonctionnement et d'investissement sont votées au niveau du Chapitre pour le Budget 2024 en M57.

Les opérations sont données à titre indicatif.

Le budget 2024 M57 est adopté, à l'unanimité des votes, pour :

- la section fonctionnement (1 206 873 €) en dépenses et en recettes,
- la section d'investissement (1 003 036 €) en dépenses et en recettes.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Devis ONF programme travaux 2024 - réf: 2024 D0021

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la réception du devis transmis par l'ONF et concernant le programme de travaux 2024. Il est précisé qu'une réunion a eu lieu pour explication du devis avec la Commission Bois. Le devis est établi pour un montant de 12 124.08 € HT soit 13 336.49 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Devis MAC GUIL pour remise à neuf alimentation chauffage salle polyvalente - réf : 2024_D0022

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de remise à neuf de l'alimentation du chauffage de la salle polyvalente. Le devis est établi par MAC GUIL pour un montant de 6 733.81 € HT soit 8 080.57 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Devis désamiantage toiture Salle polyvalente - réf : 2024_D0023

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder au désamiantage de la toiture de la Salle polyvalente avant de pouvoir envisager la pose de panneaux photovoltaïques.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées, une seule a transmis un devis. Le devis est établi par BIENTZ FRERES pour un montant de 86 000.00 € HT soit 103 200.00 € TTC.

Des subventions seront déposées concernant ce proiet.

Il est à préciser que les membres du Conseil municipal souhaitent planifier ce projet sur l'exercice 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Devis remplacement trappe de désenfumage - réf : 2024_D0024

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder au remplacement de la trappe de désenfumage sur la Salle polyvalente. Le devis est établi par LES COUVREURS CHAMPENOIS pour un montant de 3 740.00 € HT soit 4 488.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à 20:00

En mairie, le 26/04/2024 Le Maire Eva VAUTRELLE